

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

47/2016/Labo

Le **08/12/2016 à 11 H 30**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de prix N°**47/2016/Labo** concernant : « **Etudes géotechniques, réception des fonds de fouilles et contrôle de qualité des travaux de construction d'une hélistation avec ses annexes au Centre Hospitalo-Universitaire MOHAMMED VI Oujda.**

Ce projet sera réalisé dans l'enceinte de l'hôpital des spécialités et l'hôpital mère-enfant sur le terrain objet des titres fonciers 554/02, 1169/02 et 2589/02 ».LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de programmation de la commande publique relevant de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire MOHAMMED VI Oujda, à l'adresse suivante : Boulevard Al Irfane, Quartier Al Irfane, 60040 Oujda-Maroc.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **3 800,00 DHS (Trois mille Huit Cent Dirhams)**
- L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **249 720,00 dirhams (Deux cent quarante-neuf mille sept cent vingt dirhams) T.T.C.**

Le contenu, la présentation **ainsi que le dépôt des dossiers** des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda du 08 Septembre 2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité : service de programmation de la commande publique relevant de la Direction Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de programmation de la commande publique relevant de la Direction Générale, à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **08** du règlement de la consultation architecturale.
- Le dossier technique est remplacé par la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.
- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont précisées de la façon suivante :

Activités	Qualification	Catégorie
n°1 : Etude géotechnique	1.2	4
n°2 Contrôle Qualité	2.1 et 2.7	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.